

Le budget 2018

Le budget primitif 2018, voté en Conseil municipal le 12 mars dernier, toujours contraint par les baisses de dotations de l'Etat, reflète les orientations de la municipalité proposées dans le cadre du débat d'orientation budgétaire du 15 janvier.

L'équilibre du budget

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section de fonctionnement = 14 076 000 €
Section d'investissement = 5 274 000 €

Le maintien des taux d'imposition depuis 2012

- Taxe d'habitation 9,57 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28,92 %
- Taxes foncière sur les propriétés non bâties 58,80 %.

Et la taxe d'habitation, qu'en est-il ?

La loi de finances 2018 instaure, sous condition de revenus, le dégrèvement annoncé de la taxe d'habitation due pour les résidences principales. Ce dégrèvement doit permettre en 3 ans de dispenser environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe.

L'élaboration du budget 2018 reste guidée par les efforts de gestion et l'optimisation du fonctionnement des services municipaux afin de maintenir une épargne permettant de réaliser les investissements nécessaires à la pérennisation et la modernisation des équipements municipaux ainsi que l'aménagement de la ville.

La commune renouvelle les mutualisations de proximité engagées avec Seysins (police, culture, social) et envisage de nouvelles pistes.

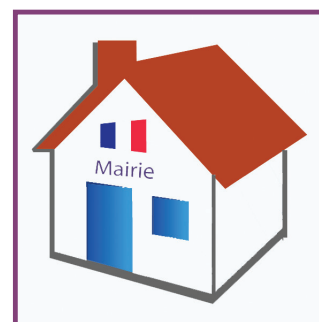
Tout en maintenant les taux d'imposition à leur niveau de 2012, la ville affirme ses priorités en matière d'investissement avec un recours à la dette très modéré.

Les priorités

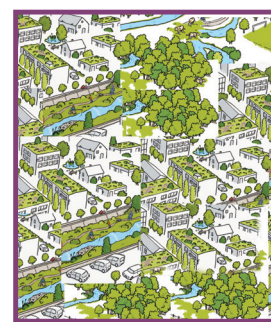
Une ville attractive, solidaire et sûre pour ses habitants

- Donner aux services municipaux les moyens nécessaires pour assurer les missions du service public.
- Engager le travail d'étude du projet Fauconnière (30 000 €) voir p11.
- Poursuivre une politique de logement équilibrée en lien avec les objectifs du PLH (250 000 €)
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de déploiement de la vidéoprotection (50 000 €).
- Poursuivre l'équipement de la police municipale. (13 700 €)

Les dépenses de fonctionnement



**Services généraux
Administrations
publiques locales**
= 5 688 142 €



Aménagement et service urbain, environnement : propreté urbaine, éclairage public, espaces extérieurs = 911 833 €

La place de l'enfant sur la commune

- Lancement de l'étude de réalisation d'un nouvel équipement multi-accueil petite enfance (100 000 €)
- Amélioration des locaux scolaires en termes d'accueil et de fonctionnalité. (180 000 €)
- Poursuivre le déploiement de l'informatique dans les écoles notamment les maternelles (68 000 €)
- Sécurisation des groupes scolaires (40 000 €).

Une ville durable et respectueuse de son environnement

- Réaliser le square Moucherotte (395 000 €)
- Poursuivre une politique de maîtrise des consommations d'énergies (147 000 €).

Le soutien matériel et budgétaire au monde associatif communal

- Assurer l'entretien et la maintenance des équipements. (110 700 €)
- Confirmer le soutien aux associations.

Le soutien à l'activité économique

- 5,2 millions d'euros d'investissement dont 2,5 dédiés à la commande publique.

inement = 14 076 000 €



et
environ-
eté
ge
exté-
} €



Education : écoles, périscolaire, restauration, transport scolaire, sport scolaire = 2 424 039 €



Culture : centre culturel, bibliothèque, conservatoire à rayonnement communal (CRC) = 1 289 998 €



Interventions sociales et santé (subvention au CCAS et CODASE) = 590 900 €



Sécurité et salubrité publique : police municipale = 170 394 €

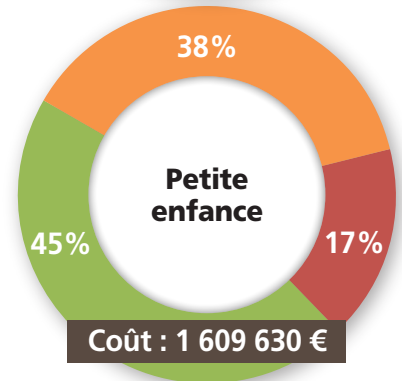
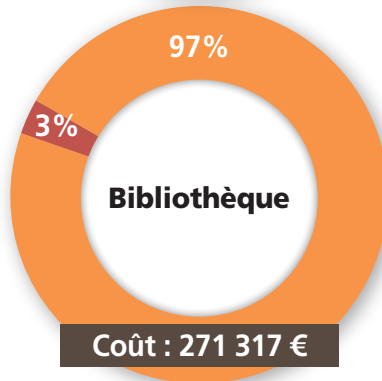
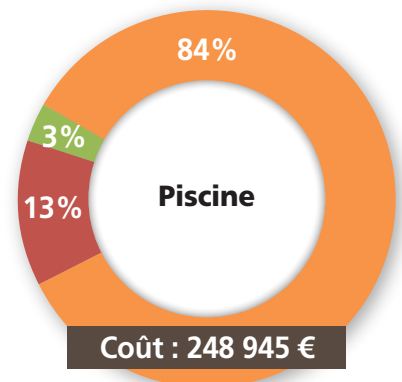
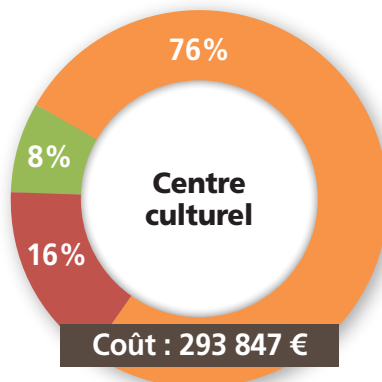
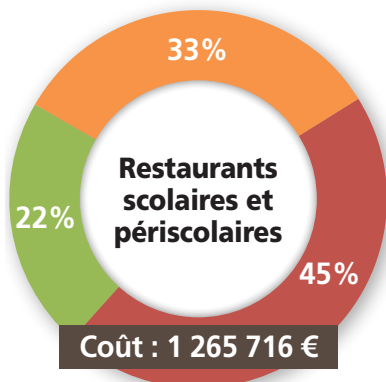


Sports et jeunesse = 1 391 064 €



Famille : petite enfance = 1 609 630 €

Les efforts de la ville, pour soutenir les domaines de l'éducation, de la culture, du sport et maintenir la qualité des services aux Seyssinettois



La future crèche n'est pas intégrée

- Part de la ville
- Part des usagers
- Part des subventions

Coût Fonctionnement